



CHARTRE ETHIQUE ETS KELTHOUM SERVICE (EKS)

LES PRINCIPES ETHIQUES FONDAMENTAUX D'EKS

PRINCIPE 1

Agir en conformité avec les lois et les réglementations

À tout moment, tous les collaborateurs d'EKS doivent observer les réglementations internationales, nationales, locales et les règles de déontologie professionnelle relatives à leurs activités, ainsi que les politiques éthiques et conformité.

Tous les collaborateurs et clients d'EKS doivent respecter la substance, sous réserve de dispositions impératives de ces règles spécifiques.

PRINCIPE 2

Se comporter avec honnêteté et promouvoir une culture d'intégrité. L'honnêteté et l'intégrité doivent gouverner aussi bien les relations d'affaires que les relations interpersonnelles et les pratiques professionnelles quotidiennes. Il est impératif que chacune et chacun agisse avec droiture en toutes circonstances et contribue à promouvoir une culture d'honnêteté et d'intégrité. Partant de ce principe, EKS attache la plus haute importance à l'exemplarité du comportement de ses collaborateurs. Dans le choix de ses partenaires, EKS veille à maintenir une haute exigence d'honnêteté et de respect des droits humains. En conséquence, EKS encourage le signalement des incidents éthiques, et aucun collaborateur ne pourra être sanctionné pour avoir utilisé, de manière désintéressée et de bonne foi, un dispositif de signalement de ces incidents, ou pour avoir refusé d'accomplir un acte qui lui apparaîtrait contraire aux principes éthiques d'EKS.

PRINCIPE 3

Faire preuve de loyauté

Pour EKS, la qualité d'une relation repose sur la loyauté des interlocuteurs, spécialement dans l'exécution des contrats. Cela impose notamment de tenir les engagements pris et de ne promettre aucun engagement qu'EKS ne soit en mesure de tenir.

Chaque fois qu'un collaborateur d'EKS communique avec ses interlocuteurs, il le fait de bonne foi, dans un esprit constructif, respectueux des intérêts de chacun et avec le souci d'une information sincère. Le principe de transparence, qui guide EKS, ne fait pas obstacle au respect, par les collaborateurs, du secret des affaires, dans le cadre des lois applicables.



EKS, qui attend de ses collaborateurs le respect des principes édictés par la présente Charte, leur apporte en retour la protection nécessaire lorsqu'ils sont mis en cause dès lors qu'ils ont agi de bonne foi dans le cadre de leurs attributions.

PRINCIPE 4

Respecter les autres

Convaincue que l'entreprise durable est celle qui sait conjuguer développement économique et progrès humain, EKS attache la plus haute importance aux valeurs de tolérance et de respect d'autrui, qui s'imposent à tous les collaborateurs dans l'exercice de leurs activités professionnelles et qui gouvernent les relations EKS à leur égard.

Le respect d'autrui implique de traiter chacun équitablement, en attachant autant d'importance aux uns qu'aux autres, et appelle la réciprocité, chacun ayant des droits à faire valoir mais également des devoirs à remplir, vis-à-vis des autres et de l'entreprise dans son ensemble. Ce principe recouvre notamment le respect, en toutes circonstances, des droits des personnes, de leur dignité, de leur singularité et le respect des différentes cultures. Il s'applique également aux biens matériels et immatériels appartenant à autrui et plus généralement à la préservation du patrimoine et de l'environnement. Il guide la politique d'EKS en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, de respect de la vie privée, de promotion de la diversité et de lutte contre toutes les formes de discriminations, de protection de la santé et de la sécurité au travail et en particulier de prévention et de sanction de toutes les situations de harcèlement. Il sous-tend l'ensemble des politiques internes et externes d'EKS et doit inspirer jusqu'au mode de résolution des conflits.

La tolérance, qui se traduit par la bienveillance et l'ouverture aux autres, exclut toutes les formes de comportement à caractère extrémiste.

L'APPLICATION DE LA CHARTE ETHIQUE D'EKS

La Charte Éthique et ses 4 Principes

S'appliquent :

À l'ensemble des collaborateurs et des entités d'EKS. EKS attend de ses collaborateurs qu'ils agissent en accord avec les principes d'éthique de l'entreprise, en toutes circonstances et quels que soient leur métier, leur niveau de responsabilité et leurs interlocuteurs.

Travailler dans un climat sain participe au bon fonctionnement d'EKS et à l'épanouissement des collaborateurs. EKS accorde ainsi la plus grande attention à la qualité de vie au travail.

Le respect et la confiance doivent guider les relations entre les salariés tout comme le dialogue avec les partenaires sociaux. De l'administrateur au collaborateur, chacun a l'obligation de ne jamais agir d'une manière qui suscite le moindre doute quant à l'éthique de l'entreprise. Les principes éthiques fondamentaux doivent être promus par les salariés.

Le directeur général et ses collègues d'EKS sont les promoteurs par excellence de la Charte éthique et de son application au quotidien auprès des salariés et des parties prenantes. S'ils doivent vérifier les

EKS sderconsult ILOT C 239 TEVRAGH ZEINA. NOUAKCHOTT. Courriel : info@sder-consult.com

Website: www.sder-consult.com. Tel: 222 45250950



connaissances de leurs collaborateurs en ce qui concerne leurs obligations éthiques et réglementaires, ils doivent plus encore veiller à ce qu'ils aient des pratiques conformes à leurs obligations.

En cas de recours à des sanctions liées au non-respect des obligations éthiques et/ou réglementaires, celui-ci s'effectue dans le respect du droit et des usages locaux.

Aux clients et parties prenantes d'EKS applique ses principes éthiques à ses relations avec tous les acteurs des marchés, notamment les clients, investisseurs, partenaires, fournisseurs, prestataires et sous-traitants (y compris les intermédiaires ou consultants) ou les organisations non gouvernementales (ONG). EKS promeut auprès de l'ensemble de ses parties prenantes ces principes.

Vis-à-vis des clients, EKS attache la plus haute importance à leur satisfaction, qui repose sur la qualité des produits et des services, un dialogue ouvert, la transparence des procédures ou encore le respect des engagements et des règles de la concurrence.

Vis-à-vis de tous les acteurs du marché, les collaborateurs d'EKS adoptent un comportement loyal et font preuve d'équité et d'impartialité lors des négociations. Ils s'assurent que les partenaires, fournisseurs, prestataires et sous-traitants ont des préoccupations éthiques compatibles, et portent à leur connaissance la Charte éthique d'EKS.

EKS demande l'inclusion dans ses contrats avec ses partenaires, fournisseurs, prestataires et sous-traitants d'une clause prévoyant le respect des engagements d'EKS en matière de droits humains et de lutte contre la corruption, par ceux-ci et par leurs propres partenaires.

EKS s'assure de l'intégrité et de la réputation de ses partenaires, fournisseurs, prestataires et sous-traitants.

Vis-à-vis de la société dans son ensemble EKS applique ses principes éthiques partout où il est présent. Il exerce ses activités en respectant les droits humains internationalement reconnus.

Socialement responsable, EKS s'engage auprès des communautés dans lesquelles elle développe son activité à respecter l'environnement et la diversité des cultures, et à minimiser son impact écologique.

EKS communique ouvertement sur ses réalisations et ses défis dans ce domaine et coopère avec des organisations non gouvernementales (ONG) dans les secteurs environnemental et humanitaire.

La gouvernance

L'engagement éthique d'EKS est promu au plus haut niveau l'entreprise : le Directeur Général et ses collègues veille au respect des valeurs individuelles et collectives sur lesquelles EKS fonde son action, au respect des règles de conduite auxquelles chaque collaborateur doit se conformer et à l'adéquation des moyens dont EKS se dote pour les faire appliquer.

EKS favorise l'intégration de l'éthique dans la vision, la stratégie, le management et les pratiques. Elle propose les textes de référence en matière d'éthique et de compliance, supervise leur mise en œuvre, conduit des actions de formation, reçoit les signalements et participe aux activités de contrôle nécessaires.

L'organisation éthique et compliance d'EKS

EKS sderconsult ILOT C 239 TEVRAGH ZEINA. NOUAKCHOTT. Courriel : info@sder-consult.com

Website: www.sder-consult.com. Tel: 222 45250950



Dans chaque projet, le directeur général procède à formation des personnes impliquées en matière de règles et devoirs en matière d'éthique et de compliance, et veille à leur respect. Il s'assure de la mise en œuvre de la Charte éthique. Il contribue à la gestion du risque éthique en s'appuyant notamment sur le management de son projet et en rappelant à celui-ci la primauté donnée par EKS à l'éthique et en particulier à la lutte contre la corruption et au respect des droits humains.

Le Directeur Général apporte aide et conseils à tout collaborateur qui l'interroge en matière d'éthique et s'assure qu'aucune sanction, de quelque nature que ce soit, ne puisse être prise à l'encontre d'un salarié ayant utilisé de manière désintéressée et de bonne foi un dispositif de signalement des incidents éthiques.

Le contrôle de la conformité

En matière d'éthique et de compliance, l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

Dans ce cadre, le directeur général détermine et promeut les contrôles de conformité nécessaires. Il veille à la conduite d'audits éthiques.

La Directeur Général veille également à ce que des mesures individuelles et structurelles soient prises en cas de manquement éthique.

Pour tout renseignement ou conseil en matière d'éthique et de compliance : info@sder-consult.com

Pour déclarer un incident éthique : info@sder-consult.com

Ce document est disponible sur le site www.sder-consult.com